

SPORT ET ÉCOLES PUBLIQUES
SPORT HA SKOLIOÙ PUBLIK

Edition 2019

Pratik

NATATION

LE GUIDE

NEUIAL

AL LEVRIG

SAVOIR NAGER, UNE PRIORITÉ À BREST

Savoir nager est un des savoirs fondamentaux de l'Éducation nationale, comme la lecture, l'écriture ou le calcul.

Il relève donc de la responsabilité de l'enseignant.

En soutien de l'école, Brest métropole a fait de cet apprentissage un enjeu majeur. Savoir nager facilite aussi l'accès aux sports nautiques !

3000

enfants des écoles publiques brestoises apprennent à nager chaque année

6

C'est le nombre de piscines de la métropole : Buisson, Foch, Kerhallet, Recourance, Saint-Marc et Spadiumparc.

Comment mon enfant va-t-il apprendre à nager ?



Découvrir

Les premières séances sont dédiées, notamment, à la découverte de la piscine : comprendre comment elle fonctionne pour se sentir en sécurité et savoir évoluer. Connaître les règles essentielles d'hygiène : je me savonne, je porte un bonnet.

Apprendre, ça prend du temps

Brest métropole propose aux écoles un apprentissage sur 30 séances au moins, qui s'échelonnent sur 3 ans, entre le CP et le CM2 (soit 10 séances par an). L'objectif est de délivrer aux enfants une attestation de "savoir-nager" à la fin du CM2.

La séance de natation

La séance d'apprentissage dure 40 mn. Sur chaque créneau, les classes présentes sont regroupées et les enfants répartis par niveau, afin de favoriser les apprentissages. Brest métropole met à disposition des enseignants du matériel pédagogique. Sur chaque séance un maître-nageur-sauveteur de la métropole est affecté exclusivement à l'accompagnement pédagogique de groupes d'élèves, conjointement avec les enseignants et les accompagnants présents.

Jouer pour apprendre

L'approche par le jeu est privilégiée pour favoriser la confiance de l'enfant dans l'eau.

Un livret du nageur

Les enfants reçoivent un livret du nageur au début du cycle d'apprentissage. Ce livret retrace la progression individuelle de chaque enfant étape par étape.



En toute **sécurité** !

La sécurité des séances scolaires est assurée par 1 ou 2 maîtres-nageurs-sauveteurs de la collectivité ou du Spadiumparc, en fonction de la taille et du nombre des bassins occupés. Ces agents sont agréés par l'Éducation nationale.



Les modalités pratiques pour aller à la piscine

Déplacements

Les professeurs des écoles et leurs élèves peuvent se rendre à la piscine de différentes façons selon la proximité de l'établissement scolaire avec la piscine et le réseau de transport en commun :

- à pied
- en transport en commun (bus, tram)
- en car affrété par la Direction Éducatives.

Les déplacements en transport en commun et l'accès aux piscines sont pris en charge par la ville de Brest et Brest métropole.



Quel équipement pour aller à la piscine ?

L'essentiel regroupé dans un sac à dos : un maillot de bain, un bonnet de bain (obligatoire), une paire de lunettes de bain et une serviette. Le savon est mis à disposition des élèves.



PLUS D'INFORMATIONS
Ville de Brest
02 98 00 80 80
www.brest.fr